



Forêt

de chez nous



Supplément de VOL. 5 - NO 2
La Terre de chez nous MAI 1994

Reportage:
Chez
Pierre-Maurice Gagnon
au Saguenay
pages 20 et 21

Sommaire

Dossier
Développement durable
pages 4 à 7

Féde info
pages 8 et 9

Recherche
pages 10 et 11

Sondage CROP
pages 12 et 13

MRN et Forêt Canada
pages 14 à 19

Portrait d'un syndicat
pages 22 et 23

Tracteur agricole et travaux forestiers

L'Institut canadien de recherche en génie forestier (mieux connu sous son sigle anglais de FERIC) vient de publier un manuel intitulé "Adaptation du tracteur agricole aux travaux forestiers". Amplement illustré de dessins, ce document de 75 pages, rédigé par Bruce McCallum de l'Île-du-Prince-Édouard, présente aux propriétaires de boisés privés et aux entrepreneurs travaillant sur des opérations à petite échelle l'information dont ils ont besoin pour équiper et utiliser leurs tracteurs agricoles.

La première partie aborde les

principaux usages du tracteur de ferme en forêt. Suivent les points à surveiller pour que le tracteur soit bien adapté à l'usage qu'on veut en faire, les mesures à prendre et les équipements appropriés pour travailler de façon sécuritaire, les dangers de renversement, d'embourbement et les déplacements sur route. Par la suite, on explique comment planifier les opérations forestières et comment choisir les équipements de débusquage, de débardage et de récolte, les fendeuses, les scies circulaires, les écorceuses, les chargeuses, etc.

Ce manuel, qui sera sans aucun doute d'une très grande utilité pour tous ceux qui travaillent sur des opérations à petite échelle, peut être consulté auprès des syndicats et offices de producteurs de bois, auprès des groupements forestiers et des conseillers forestiers. Il est aussi en vente à 50\$, plus 7% de taxes, directement chez FERIC à l'adresse suivante: 580, boul. Saint-Jean, Pointe-Claire, Québec, H9R 3J9. Tél. (514) 694-1140. Fax (514) 694-4351.

V.L.

PUBLICITÉ

Panneaux Chambord

Une affaire régionale ...

Propriétaires de boisés privés et coopératives forestières du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont impliqués financièrement dans Panneaux Chambord (28% des actions).

Ils y ont souscrit 4 100 000\$ avant le démarrage de l'usine en 1987 et ont réinvesti 800 000\$ en 1989. En 1993, ils contribuaient au redémarrage de l'entreprise avec un autre million de dollars. Cette année, les partenaires régionaux viennent de terminer en un temps record une souscription de 6.5 millions de dollars en vue d'exercer leur option d'achat pour devenir actionnaire à égalité avec l'entreprise Forex de Saint-Michel-des-Saints.

Finalement, depuis sa réouverture l'an dernier Panneaux Chambord enregistre des profits très intéressants et utilisera potentiellement 200 000 mètres cubes de tremble et de peuplier venant de la forêt privée régionale. Actuellement ce bois ne trouvait pas preneur. L'organisation de Panneaux Chambord est fière de pouvoir compter comme partenaires aussi actifs les propriétaires de boisés de la région.

Le président du conseil d'administration de l'entreprise, Antonio Dallaire, est aussi président du syndicat des producteurs de bois.

... et une affaire qui marche



Vol 5 no 2
mai
1994

Supplément de la **Terre de chez nous** (TCN), édition mai 1994, publié en collaboration avec la **Fédération des producteurs de bois du Québec (FPBQ)**

Éditeur

La Terre de chez nous
Union des producteurs agricoles
Maison de l'UPA
555, boul. Roland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
(514) 679-0530

Comité directeur

Marius Blais (FPBQ)
Hugues Beizle (TCN)
Victor Brunette (FPBQ)

Directeur

Hugues Beizle

Rédactrice en chef

France Groulx

Rédacteur en chef adjoint et responsable de la publication

Victor Larivière

Collaborateurs

Laurent Pelletier, Marcel Marcheterre, Josée Paquet, Daniel Roy

Responsable de la production

Carole Lalancette

Infographie

Céline Dupras

Montage

La Terre de chez nous

Sortie sur films et pelliculage

Pellitech inc

Impression

Transcontinental Prestige

Directeur de la publicité

Réal Loiseux

Représentants publicitaires

Christian Guinard, Robert Bissonnette, Sylvain Joubert

Représentant hors Québec

Jacques Long
(905) 670-9603
Fax 670-9620

Administration

Jocelyne Gâteau

Secrétaire

Ginette Blondin

Tirage et abonnement

Micheline Courchesne

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1180-4270

Prochaine parution août 1994
Date de tombée publicitaire
21 juillet 1994

Dans la présente publication, le générique masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte

La forêt habitée



De plus en plus d'intervenants s'entendent pour que la forêt habitée du Québec soit au centre d'un important projet qui serait porteur du développement de nos ressources forestières. L'aspect communautaire et social occupe une place importante de ce discours. Cette préoccupation dépasse la fonction de simple pourvoyeur de matière ligneuse et confie un mandat beaucoup plus large aux gestionnaires des ressources forestières.

Le Québec rural a grandement besoin de projets mobilisateurs. Les États généraux du monde rural, tenus en 1991, avaient mis en évidence l'importance de freiner le déclin de plusieurs communautés rurales. La situation n'a guère changée depuis si ce n'est de la volonté grandissante des ruraux à prendre en charge leur devenir. Le projet réclamé concernant le territoire forestier habité n'implique pas nécessairement une injection additionnelle de fonds publics. Il s'agit davantage d'un réalignement des actions dans le secteur forestier en ciblant une zone bien définie du vaste territoire forestier québécois.

La notion de forêt habitée accorde une place importante au domaine privé. C'est dans ce contexte que l'Union et la Fédération ont réclamé la tenue d'un Sommet sur la forêt privée. Le ministre des Ressources Naturelles, M. Christos Sirros, a déjà indiqué sa volonté de tenir un tel événement en janvier 1995. De nombreux points devront être précisés

pour assurer un réel développement de ce territoire forestier.

- Un financement stable pour l'aménagement de la forêt privée;
- Un système de taxation qui encourage la pratique de la sylviculture;
- Un crédit forestier qui favorise le remembrement des propriétés forestières par des sylviculteurs;
- Un contrôle efficace du respect et du développement de la possibilité forestière.

Des orientations précises devront être arrêtées démontrant une réelle volonté de favoriser le développement d'une forêt hautement productive qui réponde aux besoins en matière ligneuse de l'industrie forestière tout en respectant les autres ressources de la forêt. Il est temps que des mesures concrètes viennent supporter davantage les sylviculteurs intéressés à développer la forêt. Les producteurs et le milieu habité de chaque région disposent d'un outil efficace pour supporter une telle orientation, le plan conjoint. Cet outil légal, entre les mains des producteurs, permet avec la collaboration de l'industrie et de l'État de favoriser le développement d'une ressource de qualité qui positionnera avantageusement le secteur forestier sur les marchés tout en contribuant au maintien d'une activité importante en région. La preuve en a été faite dans d'autres productions, telles le lait et le porc. Il suffit que tous les partenaires de la filière travaillent ensemble et que l'État fournisse un appui par des mesures adaptées aux particularités de cette production.

Marius Blais
président de la Fédération
des producteurs de bois

Le contrôle de la production en forêt privée

Daniel Roy*

Depuis plusieurs années déjà, la question d'un contrôle de la récolte en forêt privée afin de tenir compte de la disponibilité du bois fait l'objet de préoccupations de la part de différents intervenants.

Déjà en 1978, un groupe de travail du Gouvernement du Québec recommandait l'adoption d'une Loi de l'aménagement de la forêt privée qui permettrait un contrôle de la production et

assurait la régénération des parterres de coupe. Certains syndicats et offices souhaitaient favoriser le respect de la capacité de production. Pour ce faire, ils ont appliqué différentes mesures réglementaires découlant du plan conjoint pour assurer le contrôle de la mise en marché :

- l'orientation de volumes de bois aux usines par l'agence centrale de vente;

- le partage du marché entre les producteurs en tenant compte des besoins du marché et de la capacité de production de la forêt par l'émission des contingents;

- un prix identique aux producteurs favorisant la production sur l'ensemble du territoire et réduisant par le fait même la concentration des coupes à proximité des usines.



La certification environnementale devra aussi s'appliquer à la forêt privée.

Coup de foudre garanti ! ou argent remis.

shindaiwa

Simplement mieux construites

360

36 CC



Robuste et légère.
Performance remarquable
bien que de
dimensions réduites.

377

38 CC



Plus de puissance.
Coupe comme
une professionnelle.

488

48 CC



La haute
technologie japonaise
au service des
professionnels.

En montre chez votre agent SHINDAIWA.
Territoires encore disponibles.

Pour renseignements: (418) 683 - 2952

Autodiscipline des producteurs

Les producteurs, acceptant une certaine autodiscipline, ont appuyé la mise en place de ces règlements pour le marché des pâtes et papiers jugé le plus important en terme de volume à l'époque. Ce marché était, de plus, caractérisé par une absence de compétition pour l'achat du bois en provenance de la forêt privée.

Le rôle des MRC

Selon certains, les M.R.C. avec le schéma d'aménagement, et la municipalité par son pouvoir de réglementation, constituent l'avenue privilégiée pour répondre à cette préoccupation.

D'autres souhaitent favoriser une prise de conscience chez les producteurs de l'importance d'une saine gestion par différents outils et incitatifs tels le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, le plan simple de gestion et le guide des saines pratiques d'intervention.

Des changements dans le sciage

Les changements au niveau du marché, faisant de l'industrie du sciage la principale destination du bois, de même que les plus grandes préoccupations environnementales de la société, relancent cette question du respect de la capacité de production de la forêt privée. L'entente cadre intervenue récemment entre des Syndicats et Offices de producteurs de bois et l'industrie du sciage prévoit la collaboration des parties pour élaborer des mécanismes efficaces pour le contrôle de la possibilité forestière. Cet aspect de l'entente offre de nouvelles avenues pour une saine gestion des forêts privées.

Au coeur de ce dossier se trouve l'équilibre fragile à maintenir entre le droit des individus rattaché à la notion de propriétés

privées et les retombées découlant de cette ressource pour la collectivité. Chose certaine, l'éventuelle certification environnementale réclamée par les consommateurs des produits forestiers fait en sorte qu'il faudra

non seulement en parler mais convenir des actions à prendre.

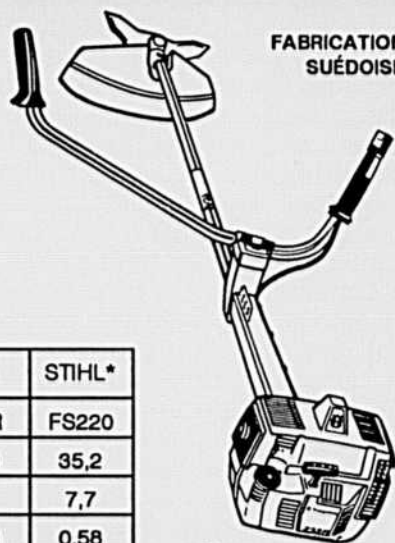
*ingénieur forestier directeur-adjoint, FPBQ.

**Oui,
Comparons des
Oranges avec
des Oranges...**

Vérifiez ces modèles HUSQVARNA et constatez par vous-même pourquoi HUSQVARNA est

**# 1 au
Numéro Canada**

	HUSQVARNA		STIHL*
MODÈLES	232R	235R	FS220
Cylindrée	30,8	36,3	35,2
Poids (kg)	6,3	7,1	7,7
Capacité du réservoir	0,60	0,60	0,58
Prix de détail suggéré	543 ⁹⁵ \$	587 ⁹⁵ \$	739 ⁹⁵ \$



Husqvarna

* Prix de détail suggéré par le manufacturier (en vigueur le 14 janvier 1994) au Québec et dans les Provinces Maritimes

GRATUIT - Du 15 mai au 30 juin 1994

À l'achat de chaque débroussailleuse Husqvarna 235R, vous recevrez **GRATUITEMENT** un ensemble «protecteurs d'oreilles et visière» spécialement conçu pour l'utilisation de débroussailleuses.



VALEUR AU DÉTAIL : \$42⁹⁵

Consultez les pages jaunes pour connaître le dépositaire le plus près de chez vous.



Distribué par
Les Industries Buccaneer Ltée
Lachute (Québec) Tél.: (514) 562-8551 Fax: (514) 562-6067

Husqvarna
FORÊT & JARDIN

Le guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée

Laurent Pelletier *

La FPBQ vient de rendre public le guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée. La parution de ce document fait suite au guide des modalités d'intervention pour la forêt privée de la région Chaudière-Appalaches et à deux ans de consultation auprès des quinze tables régionales de concertations en forêt privée et auprès d'organismes provinciaux et fédéraux.

Le guide est le résultat d'une longue réflexion sur ce qu'un propriétaire peut raisonnablement faire pour protéger les diverses ressources du milieu forestier. On s'attend bien sûr à ce que le propriétaire respecte les obligations que lui impose la Loi. Le guide passe donc en revue les principales Lois et règlements touchant les interventions en forêt privée. On s'attend aussi du propriétaire qu'il récolte du bois tout en accordant une attention particulière aux autres ressources de sa forêt, même si aucune loi ne le contraint à le faire. Des recommandations sont présentées à cet effet. Elles visent la protection de la qualité, de la diversité et de la productivité des peuplements forestiers. Le guide propose aussi des mesures pour protéger le sol forestier, les cours d'eau et les lacs, les habitats fauniques, le potentiel acéricole et les paysages.

Le document actuellement disponible s'adresse principalement aux organismes et institutions intervenant en forêt privée, tel les Syndicats et Offices de producteurs de bois, les groupements forestiers, les municipalités et les ministères. Sa diffusion sera

assurée par la Fédération et les tables de concertation régionales.

Vaste campagne de sensibilisation

À partir des informations contenues dans le guide, une vaste campagne de sensibilisation sera entreprise pour assurer la mise en application de saines pratiques d'intervention par les propriétaires et ceux qui travaillent en forêt privée. Comme le résultat espéré est un changement d'attitude et de comportement, les effets concrets se feront sentir à long terme.

Le ministère des Ressources naturelles s'apprête de son côté à établir un lien entre le plan simple de gestion et les mesures de protection des ressources retenues dans le guide. Cette modification est actuellement à l'étude dans le cadre de la révision du plan simple entreprise par ce ministère.

Pourquoi certains producteurs devraient-ils modifier leurs méthodes de productions? Principalement pour limiter les impacts négatifs que peuvent avoir les opérations forestières sur le milieu environnant et les êtres vivants qui s'y trouvent.

Il est très probable que, pour un grand nombre de petits propriétaires, peu de changements seront nécessaires. Un peu plus d'attention à un cours d'eau ou à un réseau de sentiers de débusquage, par exemple, permet de limiter les quelques impacts négatifs dus à leurs interventions forestières. Pour d'autres, il faudra peut-être une sérieuse remise en question de leurs habitudes. Les pratiques forestières et les attentes de la société ont

changé. Les modes de récolte en forêt privée doivent eux aussi s'adapter à cette nouvelle réalité.

Certains individus devront reconsidérer le mode de récolte qu'ils appliquent. On s'attend maintenant à ce que leurs interventions prennent en considération la régénération du parterre de coupe (autant en rapidité qu'en qualité) et les impacts sur les autres ressources, notamment l'eau et le paysage. Le guide sera d'une grande aide pour ces gens et devrait faciliter les choix qu'ils auront à faire.

Le guide des saines pratiques ne s'attarde pas sur les choix à faire pour un type particulier de peuplement d'arbres. Le guide cherche plutôt à renseigner sur les choix dans les opérations de base comme le déplacement près des cours d'eau, la construction de chemin et d'aire d'empilage, l'éducation des jeunes peuplements et les activités de récolte.

Le droit de propriété n'est pas absolu. Il s'arrête là où le droit collectif commence. La qualité de l'environnement occupe une place croissante dans les besoins de la société. Les propriétaires forestiers gèrent une portion importante du patrimoine naturel de la province. Ils ont tout avantage à assurer une bonne gestion de leurs boisés et doivent assurer la durabilité des ressources dont ils ont la garde. D'ailleurs, ne sont-ils pas les premiers à profiter d'un environnement où il fait bon vivre ?

* Ingénieur forestier, conseiller en communication à la FPBQ

Bas-Saint-Laurent

Émission de contingents et développement durable

Marcel Marcheterre *

La possibilité forestière en forêt privée n'est pas un sujet nouveau. On reconnaît depuis longtemps la pertinence de prélever annuellement la ressource bois de la forêt sur la base de la capacité de production et du potentiel des sites. Plusieurs raisons militent en faveur d'une telle approche. La forêt privée est un pilier de base du développement économique des régions. De plus, la forêt habitée est un milieu de vie. Elle constitue, en plus des autres ressources, une source fiable et économique de fibres disponibles pour l'ensemble de l'industrie forestière. Depuis tout dernièrement, la certification des produits forestiers sur les marchés internationaux est un autre élément qui renforce la nécessité de tenir compte du développement durable dans la gestion de la forêt privée.

Dans le cadre du pouvoir de réglementation du plan conjoint, différents concepts et outils peu-

vent être utilisés pour rencontrer un tel objectif. Dans cette ligne de pensée, le Syndicat des producteurs de bois du Bas St-Laurent a conçu et développé un système d'émission de contingent visant le respect de la possibilité forestière sur la base du potentiel de production des sites dans le cadre du programme "Essais, expérimentation et transfert technologique en foresterie".

La possibilité forestière calculée pour le territoire est partagée entre les producteurs. Les données de base servant au calcul du contingent proviennent du système de comptabilité forestière et du système de gestion des informations forestières (SYGIF). On distingue le contingent de base calculé à partir de la superficie boisée commerciale et le contingent de mise en valeur, qui résulte de l'addition des volumes générés suite à la réalisation des travaux prévus dans le plan de gestion.

Le calcul est fait par groupe d'essences, par unité d'aménagement et est distinct pour la pâte et pour le sciage. Un contingent est également calculé par groupe de productions : ceux qui sont regroupés à l'intérieur de territoires sous gestion commune (OGC), les propriétaires détenteurs d'un plan simple de gestion et les producteurs hors programme.

Le système permet de procéder à plus d'une émission de contingent au cours d'une même année et offre aussi la souplesse pour un producteur de pouvoir cumuler ou d'anticiper son contingent sur une période de quatre ans. Les statistiques de production, par contre, sont cumulées sur 5 ans.

Ce système, actuellement au stade de projet, suppose la collaboration des acheteurs. Le contingent émis au producteur constitue en quelque sorte, son crédit de bois. Chaque acheteur sera relié au système informatique du Syndicat. L'acheteur sera en mesure de connaître le volume disponible de chaque producteur et ainsi initier des transactions selon ses besoins. Tout volume acheté par un industriel sera débité au compte du producteur. Le bon fonctionnement d'un tel système repose sur la collaboration et la bonne volonté de tous les industriels de participer avec le Syndicat au respect des volumes à couper annuellement sur la base de la possibilité forestière.

Il s'agit-là d'une approche innovatrice qui devrait répondre aux attentes des industriels et des producteurs.

* Ingénieur forestier, directeur de la mise en marché à la FPBQ.



L'expérience menée dans le Bas-Saint-Laurent sur la façon de calculer la possibilité forestière constitue une approche innovatrice pour les industriels et les producteurs

La forêt cultivée: base de développement régional



Les 2 et 3 juin, les délégués des Syndicats et Offices de producteurs de bois affiliés à la Fédération se réuniront en assemblée générale à l'Auberge Universel de Drummondville. Accueillis cette année par le Syndicat des producteurs de bois de la région de Nicolet, les délégués détermineront les orientations provinciales pour l'année

à venir. Parmi les points à l'étude, notons le financement de l'organisation syndicale, la certification environnementale des produits de la forêt privée et le financement des travaux de mise en valeur de la forêt privée.

Le thème retenu cette année, « La forêt cultivée: base de développement régional », résume les liens qui existent entre l'aménagement des forêts, la contribution des ressources forestières dans l'économie des régions et l'essor des communautés rurales. M. André Duchesne, de l'Association des industries forestières du Québec, sera invité à transmettre la position de l'industrie forestière sur cette question, jeudi le 2 juin.

Bien que le droit de vote est réservé aux délégués, les produc-

teurs de bois qui souhaiteraient assister à l'Assemblée sont les bienvenus.

Pourquoi un sommet sur la forêt privée?

Depuis l'automne dernier, la Fédération et l'UPA réclamaient la tenue d'un Sommet sur la forêt privée. Le ministre des Ressources naturelles a répondu à cet appel et annoncé récemment qu'un tel Sommet sera tenu en janvier 1995.

Ceux et celles qui s'intéressent activement à la vie de leur organisation syndicale connaissent les délais importants à obtenir des gouvernements des réponses aux nombreuses demandes formulées par les Syndicats et Offices de producteurs de bois et leur Fédération

CARTES D'AFFAIRES

Service aux producteurs

Vous voulez faire connaître votre entreprise, cette page vous appartient.

Communiquez avec un de nos représentants publicitaires au numéro

(514) 679-0530

Mettez fin aux dommages causés par les chevreuils!



Répulsif contre le gros gibier

PROTECTION ÉPROUVÉE
Pour arbres, plantes et arbustes

•EFFICACITÉ GARANTIE
•Durée de 2 mois

Application liquide
(Mis au point par Weyerhaeuser Inc. USA)

STANDISH FRÈRES LTÉE



35 Craig Nord
Cooshire, Québec J0B 1M0

No. Tél. (819) 875-3387
No. Fax. (819) 875-5436



pour favoriser le développement de la forêt privée. Mais pour bien illustrer cette situation, soulignons les questions qui devraient retenir l'attention lors de cet événement tant attendu.

L'actuel programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée atteint-il les objectifs qu'il s'était fixé ?

Pourquoi les gouvernements remettent-ils régulièrement en question le financement du programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée ?

Comment peut-on faire en sorte que le système fiscal, la taxation foncière et un éventuel crédit forestier puissent encourager le développement de la forêt privée ?

Quelles sont les mesures à appliquer pour contrôler le respect de la possibilité forestière en forêt privée et quels organismes doivent assurer ce contrôle ?

Qu'advient-il des produits de la forêt privée si le marché exige une certification de conformité à des normes environnementales ?

Le plan simple de gestion peut-il être exigé comme une condition préalable à la mise en marché de bois en forêt privée ?

Les réponses à ces questions et les actions en découlant sont entre les mains de plusieurs intervenants. Réunis à une même table, ceux-ci devront prendre des décisions et convenir des actions à entreprendre.

L. P.



Comparons des Oranges avec des Oranges...



Jetez un coup d'oeil à ces Machines Oranges et voyez vous-même pourquoi STIHL est le Numéro Un Au Monde

	STIHL 036	HUSQVARNA	
		254XP	262XP
Cylindrée (cc)	62	54	62
Puissance (kw)	3,4	2,9	3,5
Poids (kg)	5,7	5,4	5,8
Puissance/Poids (kw/kg)	,60	,54	,60

GRATUITE

Offre pour un temps limité

Avec votre achat de chaque scie à chaîne 036 STIHL, vous recevrez quatre chaînes en longueur assorties Oilomatic® STIHL tout à fait GRATUITEMENT.

Valeur suggérée au détail

125,00\$
(chaîne 16")



* Prix de détail suggéré par le manufacturier (en vigueur le 1^{er} mars 1994) au Québec et les Provinces Atlantiques, avec lame et chaîne de 16".



Voilà "Scies"

L'offre expire le 18 juin 1994. Pour tous les détails et une démonstration gratuite, visitez votre détaillant STIHL participant au Québec et dans les Provinces Atlantiques, dès aujourd'hui!

STIHL®

Numéro un au monde

La coupe à blanc, un impact visuel permanent?

Josée Pâquet *

Le maintien de paysages forestiers de qualité constitue un enjeu de taille tant en forêt publique qu'en forêt privée. Les interventions forestières sont généralement perçues comme ayant un impact visuel négatif sur la qualité esthétique des paysages. Notamment, la coupe à blanc compte parmi les traitements sylvicoles les plus décriés. La coupe à blanc transforme les paysages en créant des contrastes importants entre les parterres de coupes et les peuplements adjacents puisque lors des interventions, tous les arbres sont abattus en une seule opération. De plus, la dégradation visuelle liée à la coupe à blanc est souvent perçue comme un impact permanent par plusieurs personnes en raison de longues périodes de temps

nécessaires pour que l'impact visuel disparaisse.

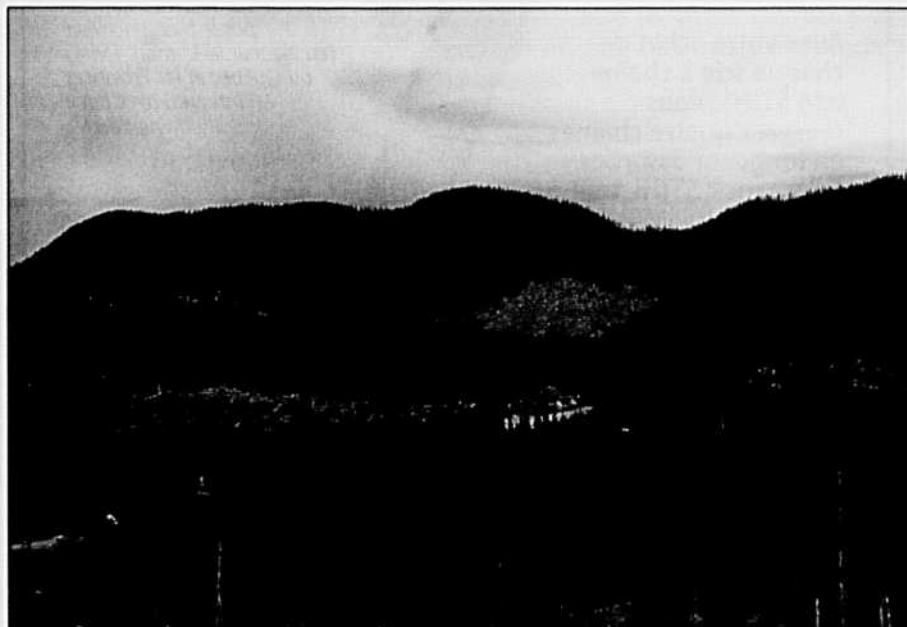
Or, s'il est vrai que la coupe à blanc a un impact visuel important, il a été démontré qu'il est possible d'intervenir à l'aide de cette pratique sylvicole tout en maintenant des paysages jugés acceptables. Une étude portant sur l'impact visuel de la coupe à blanc sur la qualité esthétique des paysages forestiers boréaux a été réalisée dans le cadre d'un projet de maîtrise en aménagement du territoire et développement régional de l'Université Laval. Un des aspects de cette recherche visait à déterminer la période de reverdissement nécessaire pour que la régénération atteigne une hauteur suffisante afin d'atténuer l'impact visuel lié à la coupe à blanc. Nous supposons qu'avec une

augmentation de la hauteur de la régénération, l'impact visuel associé serait atténué.

Les résultats de l'étude montrent qu'en effet, plus la régénération évolue sur le parterre de coupe, plus l'acceptabilité face à cette coupe augmente. Ainsi, nous retenons que lorsqu'il n'y a pas de régénération visible sur le parterre de coupe, les paysages sont jugés les moins acceptables par les 11 groupes qui ont participé à l'enquête. Lorsque le parterre de coupe est reverdi (régénération entre 0,1-1,5 mètre de hauteur), l'appréciation des paysages augmente de façon significative bien qu'à cette hauteur, les paysages demeurent moins acceptables. C'est à partir d'une classe de hauteur de 4,1 à 7 mètres que les paysages sont considérés acceptables par 9 des 11 groupes qui ont participé à l'enquête. Lorsque la régénération atteint 7 mètres et plus de hauteur, les paysages sont acceptables pour tous les groupes. On peut retenir que l'accroissement de la régénération atténuée l'impact visuel lié aux coupes à blanc.

Récolter tout en préservant le paysage

De plus, nous avons démontré lors de cette enquête que plus la coupe est importante dans le paysage, plus son impact visuel est important. Sachant cela, il est possible de récolter la matière ligneuse tout en assurant le maintien d'un paysage acceptable. Il est nécessaire de garder la coupe dans des proportions jugées acceptables. Comme



Il faut plusieurs années avant que l'impact visuel des coupes à blanc disparaisse.

nous l'avons démontré, la coupe à blanc n'a pas un impact visuel permanent. Il est possible lors de la planification des coupes forestières de tenir compte des paysages qui sont visuellement sensibles, c'est-à-dire, des paysages pour lesquels il existe un intérêt particulier et qui nécessiteront une attention particulière lors de la planification des interventions.

La mise en valeur de la forêt privée constitue un enjeu important. On vise la protection et la mise en valeur des différentes ressources qui s'y trouvent lors de la réalisation des travaux forestiers et le paysage constitue une de ces ressources. Ainsi, il est possible de déterminer les proportions maximales que les coupes peuvent occuper dans les paysages visuellement sensibles pour assurer de garder des paysages de qualité. De plus, lorsque ces proportions sont atteintes, il faudra attendre que la régénération évolue jusqu'à une hauteur minimale de 4 mètres avant de récolter des secteurs qui seront situés à l'intérieur de ces paysages visuellement sensibles. Ainsi, si on doit intervenir par coupe à blanc, il est recommandé de favoriser l'établissement de la régénération avant coupe. Le temps d'attente pour que le paysage redevienne visuellement acceptable sera moins long puisqu'une régénération est installée. De plus, un parterre de coupe reverdi est plus acceptable visuellement qu'un parterre de coupe où il n'y a pas de régénération visible.

Des outils d'aide à la planification sont actuellement en développement afin de permettre d'identifier les paysages visuellement sensibles et de formuler des recommandations sur la manière d'intervenir à l'intérieur de ces paysages.

* Géographe, consultante en aménagement des paysages naturels chez C.A.P. Naturels



De quatre à sept mètres, les paysages sont considérés acceptable par la plupart des répondants à l'enquête menée par l'Université Laval



«Cellu Fib» est un paillis biodégradable, spécialement conçu pour la foresterie, qui élimine l'usage des pesticides. Une méthode éprouvée de plantation qui offre plusieurs avantages tout en respectant l'équilibre de l'écosystème forestier: *contrôle des mauvaises herbes, maintien d'un niveau d'humidité uniforme, réduction des risques d'érosion, élimination de l'usage des produits chimiques en forêt et de l'entretien manuel.*



J'aimerais obtenir plus d'information sur le «Cellu Fib»

Nom: _____

Organisme / compagnie: _____

Adresse: _____

Ville: _____

Province: _____ Code postal: _____

Tél.: _____ Téléc.: _____

Postez au télécopiez



Cascades Multi-Pro inc.
772, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 400
Montréal (Québec)
H3A 1G1

Téléphone: (514) 282-2611
Télécopie: (514) 282-2667

Des lecteurs intéressés

La revue Forêt de chez nous suscite de l'intérêt chez ses lecteurs si on se fie à un sondage CROP tenu en mars et avril dernier. En effet, 47% des répondants ont soulevé les points forts de la revue et 33% ont apporté des commentaires et des suggestions pour améliorer son contenu et sa présentation. La maison de sondage CROP avait reçu 302 réponses en date du 22 avril dernier sur un envoi de 5 000 questionnaires insérés dans le numéro de février 1994. Selon Claude Gauthier, vice-président de l'entreprise, le nombre de personnes qui ont répondu aux questions demandant des commentaires est un bon signe de leur intérêt pour la revue. Que ces personnes aient pris le temps de s'asseoir pour répondre aux 25 questions du sondage démontre aussi leur motivation, ajoute-t-il. L'enquête portait sur le profil socio-économique, les habitudes de lecture et le niveau de satisfaction des lecteurs. Voici en détail les résultats en pourcentage des principales questions du sondage

V.L.

Une bonne répartition des lecteurs selon l'âge

Parmi les répondants, on constate qu'il y a dans tous les groupes d'âge et que la plus grande concentration se situe entre 35 et 54 ans. On en retrouve cependant un plus grand nombre parmi les gens de 55 ans et plus que chez les plus jeunes.

Age	%	%	%
moins de 25 ans	2	45 à 54	29
25 à 34 ans	15	55 à 64	18
35 à 44 ans	26	65 ans et plus	10

Plus scolarisés que la moyenne

Le sondage démontre aussi que les répondants possèdent une scolarité plus élevée que la moyenne, soit 41% qui ont des études collégiales ou universitaires, alors que cette moyenne se situe à un peu moins de 20% selon une récente enquête de l'Université Laval.

Le plus haut niveau d'études complétées

	%
élémentaire	7
secondaire	40
collégial	24
universitaire	16
autres	2
pas de réponse (PR)	1
Formation spécialisée en foresterie	
non	57
secondaire	25
collégiale	6
universitaire	3
PR	9

Propriétaires d'un lot à 86%

Sur les 302 répondants, 260 ou 86% ont répondu qu'ils possédaient un lot à bois. Parmi ces derniers, 65% sont propriétaires de lots depuis plus de 11 ans, 19% depuis 6 à 10 ans et 16% depuis cinq ans et moins.

Importance du bois de chauffage

A la question "pour quel marché avez-vous récolté du bois, au cours des cinq dernières années?", 79% ont répondu qu'il avait vendu du bois de chauffage, 48% du bois à pâte ou destiné aux panneaux et 44% du bois pour le sciage et le déroulage. Cette place donnée au bois de chauffage démontre sans doute que ce marché occupe une place que l'on connaît mal puisqu'il existe très peu de statistiques sur le sujet.

Érable en tête

En dehors des revenus tirés de la vente de bois, ceux provenant des produits de l'érable occupent la première place chez 29% des répondants, suivis par les sapins de Noël avec 5%, la chasse et la pêche 2% et l'hébergement 1%.

La forêt privée, un revenu d'appoint

La forêt privée procure un revenu d'appoint pour la très grande majorité des répondants, comme le montre la question suivante:

"quel pourcentage de votre revenu annuel avez-vous tiré de la forêt au cours des cinq dernières années?"

	%
0 à 10%	79
11 à 35%	12
36 à 70%	2
71 à 100%	1
PR	6

Pourquoi possède-t-on un boisé?

A cette question, la première réponse demeure la récolte de bois (69%), suivie par l'investissement (46%), la récréation (44%), la résidence permanente (29%) et les produits de l'érable (27%).

La façon la plus rentable de s'occuper d'un boisé

La récolte annuelle du bois (29%) et l'aménagement soutenu (28%) arrivent presque à égalité à ce niveau. Pour sa part, l'aménagement polyvalent rejoint les préoccupations de 23% des répondants et la récolte occasionnelle de bois 17%. Mais cette question est surtout significative du fait que seulement 1% des répondants se disent d'accord avec la vente de bois sur pied, une façon de faire jugée non rentable à long terme.

Une majorité de producteurs forestiers reconnus

Que 55% des répondants détiennent le statut de producteur forestier décerné par le ministère des Ressources naturelles démontre leur souci de profiter du programme et des remboursements de taxes qui y sont rattachés. Par ailleurs, 43% ne possèdent pas ce statut et 2% n'ont pas répondu à cette question.

Importance du nombre d'agriculteurs

Dans quel groupe vous situez-vous? (une seule réponse)

	%
agriculteur	58
col blanc	13
rentier	10
col bleu	6
ravalleur forestier	5
autre	8

Des gens qui prennent le temps de lire

On peut sans doute faire un lien entre le niveau de scolarité des répondants et leurs habitudes de lecture.

SONDAGE CROP

Combien de temps consacrez-vous en moyenne par semaine à la lecture de diverses publications (magazines et journaux)?

	%
plus de deux heures	34
jusqu'à deux heures	24
jusqu'à une heure	19
jusqu'à 30 minutes	16
j'ai rarement le temps	3
ne sais pas	

Le reportage est très apprécié

En ordre d'importance, les articles les plus lus dans la revue Forêt de chez nous portent sur les sujets suivants:

	%
reportage chez un producteur de bois	85
aménagement	78
équipement	71
dossier d'importance	71
activités de la fédération	65
mise en marché	63
pépinière et reboisement	58
ministères et éditorial	56

Les points forts de la revue

Les lecteurs apprécient la variété des articles, leur qualité ainsi que l'ensemble de la revue en général.

Voici dans l'ordre le niveau de satisfaction des répondants:

	% (satisfaits)	% (insatisfaits)	% (PR)
l'ensemble de la revue	82	3	14
la variété des articles	81	3	16
la qualité des articles	79	2	19
la présentation visuelle	76	4	19
la quantité de photos	73	8	19
l'utilité des articles	71	7	21
les dossiers	71	5	22

Ce que veulent les lecteurs

Plus d'actualité régionale et plus d'information sur les organisations de propriétaires et sur les différentes techniques.

La revue Forêt de chez nous devrait-elle contenir plus, autant ou moins d'articles traitant de:

	plus	autant	moins	PR
organisations de propriétaires	38	43	3	16
Informations scientifiques et techniques	30	45	2	23
actualité régionale	29	52	2	18
actualité économique	25	53	2	20
actualité mondiale	18	45	14	23

Enfin, la revue Forêt de chez nous comble un besoin d'information puisque 20% des répondants disent qu'ils ne trouvent pas l'information traitée dans d'autres magazines et que seulement 66% la retrouvent parfois ailleurs. Seulement 4% affirment retrouver souvent cette information dans d'autres publications sur la forêt et 9% n'ont pas répondu à cette question.

MODÈLE E-Z

Déchiquteuse Morbark



Plusieurs modèles disponibles pour 5", 7", 10", 13", 17" et plus.

- Gueule d'alimentation plus grande que toute autre déchiquteuse alimentée à la main
- Plus grande capacité de déchiqutage — jusqu'à 17"
- Déchiqutte de plus grands fagots de branches
- Moins d'ébranchage nécessaire — Vous fait épargner du temps
- Moins de pièces mobiles — Moins d'entretien
- Jusqu'à 30% plus de production

Quelle pile préférez-vous acheter?

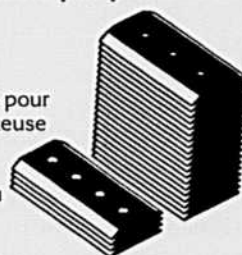


LES ÉQUIPEMENTS FORESTIERS CARDINAL INC.

C.P. 40
Angliers, QC J0Z 1A0
Tél.: (819) 949-2281
Fax: (819) 949-4141

108-1200, St-Jean-Baptiste
Québec, QC G2E 5E8
Tél.: (418) 871-6613
Fax: (418) 871-8567

Couteaux pour déchiquteuse E-Z



Couteaux pour déchiquteuse à disque

Économisez 4 fois plus de lames grâce à notre système unique de coupe

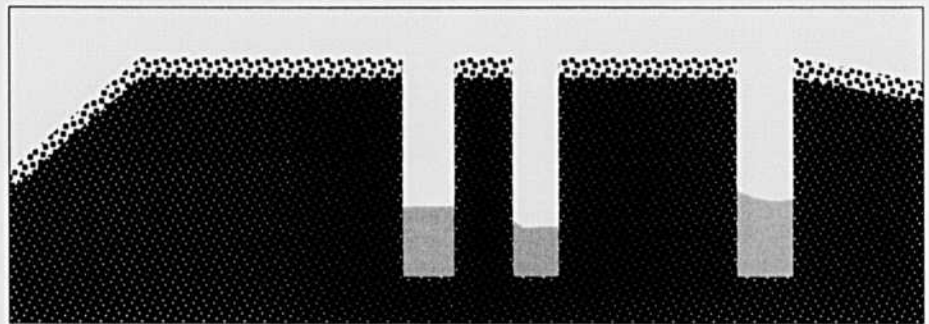


FORÊTS D'AUJOURD'HUI

DRAINER, OUI! MAIS OÙ, QUAND ET COMMENT ?

Bien des pays ont déjà expérimenté les vertus du drainage forestier. Les Scandinaves, par exemple, ont démontré il y a longtemps qu'un drainage des sols effectué dans les règles de l'art pouvait favoriser la croissance des arbres, tout en protégeant l'environnement forestier. Le Québec, qui en plusieurs endroits compte de grandes étendues de sols humides, ne connaît malheureusement pas encore tous les effets du drainage sur ses propres essences, ni sur les milieux qui les abritent. Grâce à un projet de recherche en cours, la situation pourrait toutefois changer rapidement au grand avantage des propriétaires forestiers.

Où, quand et comment drainer un sol forestier humide ? Quels effets escompter sur la croissance des arbres et sur l'environnement ? C'est à ces questions que tentent de répondre les chercheurs du Ministère depuis 1990, année où, en collaboration avec l'Université Laval et le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent, ils ont lancé un projet de drainage



des sols forestiers humides. L'endroit à l'étude est une tourbière boisée constituée de deux bassins naturels, située à Saint-François-Xavier-de-Viger, non loin de Rivière-du-Loup.

Sur la propriété forestière de M. Wilfrid Plourde, les chercheurs analysent les données que livre, depuis quatre ans, leur dispositif de recherche, formé de rangées de canaux espacés drainant lentement une partie de la pessière à épinette noire, tandis que l'autre partie sert de témoin.

Les chercheurs savent a priori que l'assèchement du sol de la tourbière noire de 70 ans améliorera tôt ou tard la croissance des épinettes. N'est-ce pas là la grande vertu du drainage ? Cependant, ils veulent aujourd'hui étudier le comportement physiologique des arbres en fonction de divers écartements de canaux de drainage (de 20 à 60 mètres).

Ainsi, pour chaque écartement, on veut savoir comment évolueront le diamètre et la hauteur des arbres. On cherche également à connaître « ce qui se passe » dans le sol : comment s'effectue la décomposition de la matière organique quand l'eau se retire et que l'aération du sol augmente, quelles sont les variations de température — qui, c'est bien connu, s'amplifieront avec l'assèchement —, comment réagissent les racines des arbres lorsque s'abaisse la nappe phréatique, etc. Enfin, on veut savoir comment, malgré le drainage du bassin, le sol pourra conserver ses éléments nutritifs (potassium, azote, etc.) tout en permettant aux racines d'aller plus profond extraire leur nourriture.

Mentionnons que l'étude en cours peut se prolonger de trois à cinq ans. Au terme de cette période, le Québec aura suffisamment de données pour appliquer le traitement de façon adéquate. ●





FORÊTS D'AUJOURD'HUI

CES MARCOTTES QU'IL FAUT PROTÉGER

Les marcottes, ces tiges en apparence chétives et sans avenir qui poussent lentement dans les peuplements d'épinettes noires, ont tout intérêt à être protégées au moment de la récolte des bois mûrs. Contrairement à ce que plusieurs propriétaires forestiers pensent, ces simples « branches d'arbres » constituent dans bien des cas un moyen pour assurer la régénération d'un peuplement. En d'autres mots, il y a bien des chances que les marcottes deviennent un jour des arbres ayant une valeur marchande.



Les marcottes sont des tiges à croissance très lente qui proviennent de l'enracinement d'une branche au contact du sol. En se ramifiant, une seule branche peut, au fil des ans, donner plusieurs marcottes et même parfois des « bouquets » de marcottes.

Les chercheurs ont commencé à s'intéresser à ce phénomène il y a quelques années seulement. Ils ont alors constaté la présence des marcottes dans toute l'aire de distribution de l'épinette noire. « Dans les peuplements mûrs, nos analyses ont démontré que la régénération préétablie était souvent constituée à plus de 80 p. 100 de marcottes », dit M. René Doucet, chercheur au Ministère.

Il s'agissait de savoir si le marcottage pouvait en soi assurer la « relève » des peuplements mûrs. Jusque-là, on croyait que les tiges n'auraient pas assez de vigueur

pour survivre après la récolte des arbres. Mais il n'en est rien.

À la suite d'observations s'échelonnant sur plusieurs années, les chercheurs ont pu conclure que, malgré leur apparente fragilité, bon nombre de tiges atteignent les étages dominants des peuplements. Plusieurs ont même un bon potentiel de développement.

Même s'il est encore trop tôt pour évaluer avec précision toutes les facettes de ce potentiel, on ne peut certes plus faire fi de ces « branches d'arbres » dans le choix des méthodes de régénération. Il faut dorénavant compter avec les marcottes.



FINE GUEULE, LA TORDEUSE ?

Les propriétaires forestiers de Wakefield et de Sainte-Cécile-de-Masham, non loin de Hull, le constatent : la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) est de retour dans ses quartiers, là où, il y a une trentaine d'années, elle s'était manifestée pour la première fois. Devant la menace, les chercheurs ont choisi de duper l'insecte. Au *Bacillus thuringiensis* (*B.t.*), un insecticide biologique, ils ajoutent des substances qui donnent du «goût», ce qui incite les larves à en ingérer davantage. Irrésistible, certes, ce dessert «piégé» risque toutefois de leur être fatal.



«Plus on en mange, plus on aime ça; plus on aime ça, plus on en mange.» Sans que personne s'en soit rendu compte, cette devise publicitaire bien connue des Québécois a peut-être été à l'origine de la trouille de la décennie dans la guerre à la tordeuse. Il n'en demeure pas moins que l'ajout de phagostimulants (substances qui incitent à manger) aux formulations de *B.t.* donne des résultats tellement intéressants que le Ministère a décidé de poursuivre les recherches.

La découverte repose sur le principe suivant : puisque le *B.t.* n'est efficace que s'il est ingéré, plus vite les larves de l'insecte l'ingurgitent, plus vite elles en meurent. La suite consiste à rendre l'insecticide attrayant au goût, suffisamment, à tout le moins, pour amener les larves à en manger le plus possible. C'est le chercheur Claude Guertin de l'Institut Armand-Frappier qui a mis au point les recettes de ce nouveau *B.t.* stimulant l'appétit.

DES ESSAIS CONCLUANTS

Après avoir réussi en laboratoire une batterie d'essais avec de nouvelles préparations de *B.t.*, les chercheurs se livrent, en juin 1992, à leurs premiers essais de terrain, là où se concentrent des populations de tordeuses notamment en Gaspésie. En 1993, des essais à grande échelle sont effectués : 800 arbres sont traités en Outaouais et 500, en Gaspésie.

Aujourd'hui, c'est en Outaouais surtout que les observations surprennent le plus, dans de petits

boisés privés, qui parfois ne dépassent guère 150 mètres sur 500, là où se concentrent déjà de fortes populations d'insectes. Comme il y a 30 ans, certains boisés sont déjà très touchés. Plusieurs arbres, grands et petits, sont défoliés, alors que d'autres, sont attaqués parfois jusqu'au sol. À n'en pas douter, la tordeuse semble de nouveau en début de cycle. M. Jean Cabana, chercheur au Ministère, en a la certitude. «*Nous croyons que l'insecte est de retour*», dit-il. À certains endroits, n'a-t-on pas observé en hibernation plus de 1 185 larves par 10 mètres carrés ?

Cette année, les chercheurs attendent la TBE de pied ferme. Les essais au *B.t.* additionné de phagostimulants se feront par voie aérienne sur de petites surfaces. L'objectif est de réduire les populations de tordeuses de façon très significative. Si tout va bien, le Québec sera enfin prêt pour la vraie guerre, ce qui n'empêche pas que tous se croisent les doigts et souhaitent que l'ennemi ne se montre pas ou qu'il ne fasse pas la fine gueule lorsqu'on lui présentera le menu du jour.

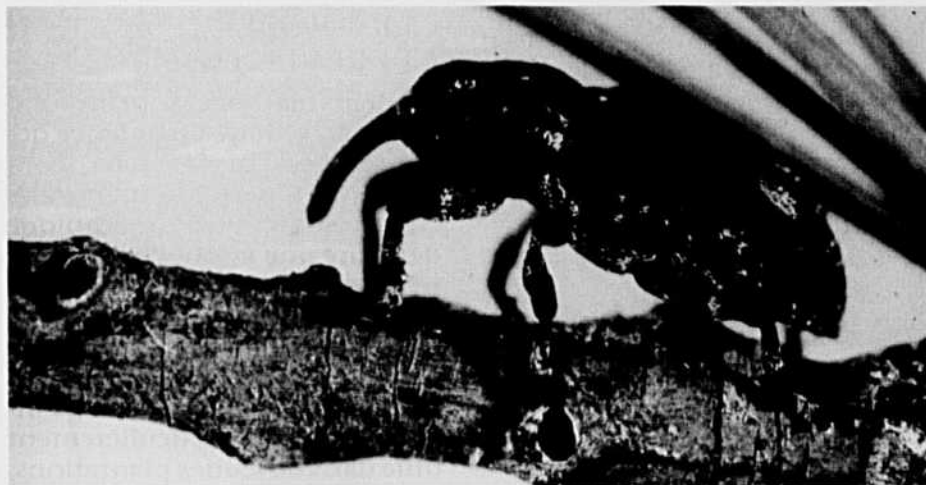


LE CHARANÇON DU PIN BLANC

MISER SUR LA RÉSISTANCE NATURELLE DE L'ÉPINETTE DE NORVÈGE POUR LUTTER CONTRE CET INSECTE

De nombreux insectes et maladies sont naturellement présents dans les plantations établies un peu partout sur le territoire québécois. Cependant, si la plupart d'entre eux ne constituent pas des menaces sérieuses pour les plantations, d'autres peuvent avoir des impacts négatifs considérables. En regard des investissements importants nécessaires à l'établissement de la régénération artificielle, il est alors essentiel de mettre tout en œuvre pour protéger celle-ci.

Parmi les insectes qui menacent nos plantations, le charançon du pin blanc représente le pire ennemi. Au Québec, les essences les plus souvent attaquées sont l'épinette de Norvège, le pin blanc, l'épinette blanche et parfois le pin rouge, le pin gris et l'épinette rouge. Le reboisement d'essences hôtes du charançon en monocultures et le manque d'intervention précoce visant à limiter la croissance des populations de cet insecte ont aidé sa prolifération. Cependant, au Service canadien des forêts, le groupe de Génétique et Amélioration des Arbres effectue des recherches visant à mieux comprendre la biologie de cet insecte, les facteurs qui favorisent le



Adulte du charançon du pin blanc (T. Arcand)

développement des populations et les mécanismes de résistance des arbres au charançon. Ceci dans le but de mettre au point des méthodes plus appropriées de reboisement en essences hôtes.

L'INSECTE ET SON CYCLE VITAL

Le charançon du pin blanc est un petit coléoptère mesurant environ 5 mm de longueur au stade adulte. Ce qui le caractérise alors, c'est la présence d'un long bec ou plus précisément un «rostre» au bout duquel est sa bouche.

Comme de nombreux insectes, ce sont les conditions météorolo-

giques qui déterminent la reprise des activités du charançon au printemps. De façon générale, c'est vers la fin du mois d'avril et le début du mois de mai que les adultes quittent la litière, où ils ont hiberné, et se dirigent vers la flèche terminale des arbres hôtes. C'est à cet endroit particulier que les adultes vont se nourrir et s'accoupler. On pourra déceler leur activité par les gouttes de résine qui sont occasionnellement expulsées des trous de nutrition. De même, c'est dans certains de ces trous que les femelles déposent des œufs qui vont éclore après quelques jours. Pour se développer, les jeunes larves se nourrissent de l'écorce interne (phloème)





FORÊTS D'AUJOURD'HUI



Flèche terminale morte (C. Moffet)

et descendent le long de la flèche occasionnant ainsi la mort de la partie au-dessus d'eux. Vers la fin du mois de juin, l'arrêt de croissance et la flétrissure de la pousse terminale de l'année sera un sérieux indice de l'attaque par le charançon.

Après une période de transformation, l'émergence des nouveaux adultes devrait se faire à partir de la fin du mois de juillet.

LES DÉGÂTS ET LEUR IMPORTANCE

Si les dommages causés par les adultes peuvent être considérés comme négligeables, les dégâts par les larves sont beaucoup plus importants. Ainsi, en fonction de la distance parcourue sous l'écorce, les larves peuvent faire mourir les deux ou trois derniers verticilles de la cime. Une perte de

croissance en hauteur et des déformations au tronc pourront amener des pertes allant jusqu'à 60 % du volume marchand de la tige et aussi déclasser sérieusement sa valeur comme bois d'œuvre.

CONTRÔLE ET PRÉVENTION

Plusieurs méthodes sont disponibles pour réduire l'incidence des dommages par le charançon. D'une part, parmi les méthodes curatives, le contrôle mécanique demeure une méthode simple et relativement efficace pour empêcher la montée des populations du charançon. Cette méthode consiste à couper et détruire annuellement la tête des arbres infestés de larves. Particulièrement utile dans de jeunes plantations, elle est peu efficace à grande échelle. L'utilisation de produits chimiques est possible mais surtout recommandé dans les cas de plantations ou d'arbres de grande valeur. Au Service canadien des forêts, à Sainte-Foy, des travaux préliminaires sont en cours afin de vérifier l'efficacité du *Bacillus thuringiensis* (*B.t.*) contre le charançon. Le *B.t.* est un insecticide biologique utilisé efficacement depuis plusieurs années dans la lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette. D'autre part, des méthodes préventives sont suggérées mais ce n'est que lentement qu'elles s'intègrent à la sylviculture des essences affectées par le charançon. Ainsi, de récents travaux au Centre de foresterie des Laurentides ont démontré que lorsque l'épinette de Norvège est mise en terre sur des sites non appropriés écologiquement, les

dommages par le charançon sont plus sévères. Donc, planter cette essence sur un site approprié réduira l'incidence des dommages. De plus, certaines pratiques sylvicoles comme la plantation du pin blanc sous couvert forestier et le reboisement de l'épinette de Norvège, en peuplements mixtes avec d'autres essences non susceptibles aux attaques par le charançon, peuvent réduire l'ampleur des dommages.

LA RECHERCHE

Au Service canadien des forêts, à Sainte-Foy, le groupe de Génétique et Amélioration des arbres, sous la direction du Dr Ariane Plourde, effectue depuis quelques années des travaux sur la résistance naturelle de l'épinette de Norvège au charançon. En effet, dans certaines plantations sévèrement infestées, la résistance de certaines épinettes au charançon est fréquemment observée. Utiliser des épinettes plus résistantes pour le reboisement réduirait l'impact du charançon. Cependant, les leçons du passé indiquent qu'il n'y a pas de panacée et les problèmes causés par l'insecte pourront être réduits si, à des méthodes de sylviculture différentes, on adjoint le reboisement d'épinettes plus résistantes sur des sites appropriés.

Service canadien des forêts -
Région du Québec
Direction des communications
1055, rue du PEPS
C.P. 3800
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4C7
Tél.: (418) 648-5788



Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada

Canada



FORÊTS D'AUJOURD'HUI

UTILISATION DE PAILLIS POUR CONTRÔLER LA VÉGÉTATION HERBACÉE DANS LES PLANTATIONS

En 1992, la Société sylvicole Mistassini a amorcé un projet visant à évaluer l'efficacité et le coût de différents types de paillis pour contrôler la végétation herbacée. Ce projet prévoit le suivi des plantations traitées pendant deux saisons de croissance. Cette initiative est rendue possible grâce au programme *Essais, expérimentations et transfert technologique en foresterie* du Service canadien des forêts (Ressources naturelles Canada).



Plantation entretenue avec paillis de carton.

LA POSE DU PAILLIS

Au cours de ce projet, quatre types de paillis ont été employés soit le plastique biodégradable (Brush Blanket) de la firme Arbortec, le carton traité (CELLU-FIB) de l'entreprise Cascades, la jute de la compagnie Coderre ainsi que le bran de scie et les copeaux.

Deux équipes de quatre travailleurs (trois ouvriers et un contremaître) ont installé plus de 80 000 paillis forestiers. Dans des conditions favorables, le rendement par travailleur se situe à environ 320 paillis par jour. Le coût moyen par paillis est évalué à 1,05 \$ ce qui comprend la main-d'œuvre, le matériel et l'administration. Du point de vue opérationnel, les responsables de la Société sylvicole Mistassini estiment que les paillis de jute et de plastique sont particulièrement

avantageux en raison de leur malléabilité. La légèreté constitue également un atout lors de la pose du paillis de plastique.

DES RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES

Au mois d'août 1993, la Société sylvicole Mistassini a procédé à un premier suivi de l'efficacité des paillis. À partir d'un inventaire et d'observations, on a constaté que le paillis de carton donne les meilleurs résultats au niveau du pourcentage de plants dégagés et semi-dégagés.

Fait intéressant à noter, les plants protégés par des copeaux ont obtenu une croissance annuelle élevée comparativement à l'ensemble des autres paillis.

Pour sa part, l'utilisation de bran de scie a donné des résultats par-

ticulièrement décevants. En effet, un an après la pose, les plants sont opprimés et leur santé est en péril. De plus, ils ont une croissance inférieure aux plants témoins.

Ces résultats sont préliminaires et un second suivi est prévu pour 1994. Par la suite, un rapport final faisant état de l'ensemble des résultats sera publié.

C'est à suivre ...



Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada

Canada

Pierre-Maurice Gagnon

Le «goût» du bois

Victor Larivière

Beaucoup de personnes se découvrent aujourd'hui un attrait pour la forêt, mais Pierre-Maurice Gagnon de La Terrière au Saguenay possède depuis toujours ce «goût» du bois qu'il doit à son père, Henri-Paul Gagnon, le fondateur de la Fédération des producteurs de bois. Il avait seulement quatre ans et demi et passait des journées en forêt avec son père. A neuf ans, il conduisait déjà un cheval sur la ferme laitière familiale, vendue aujourd'hui, et où on a construit une usine d'aluminium en 1989.

Propriétaire d'un premier lot boisé à Ville La Baie il y a une vingtaine d'années, son domaine s'étend maintenant sur 600 acres, dont 500 en forêt. Il y a effectué

lui-même tous les travaux, soit des coupes pré-commerciales sur une centaine d'acres de vieux peuplements, soit des plantations de 32 000 plants d'épinettes noires et blanches et de pins gris dans les secteurs dégradés. De 1979 à 1985, il a dû se résoudre à couper tous les conifères à cause de la tordeuse qui a alors mangé une partie de son héritage. Les coupes se faisaient en hiver pour ne pas nuire à la régénération naturelle.

Chaque année, Pierre-Maurice préleve dans ses peuplements à maturité 300m³ app. de sapin, épinette et pin gris, 100m³ de sciage, 60 m³ app. de quatre pieds de tremble et autant de bois de chauffage, surtout du

bouleau et du tremble. Tout est vendu par le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean, sauf le bois de chauffage. Le marché actuel favorise surtout le résineux qui se vend environ 90\$ la corde dans la région alors que le tremble ne dépasse guère 40\$ la corde.

Pour sortir son bois, ce producteur loue de la machinerie ou fait effectuer certains travaux à forfait, évitant ainsi les frais d'entretien et des engagements financiers qui seraient lourds à supporter.

On peut améliorer le sort des forestiers

Pierre-Maurice ne peut vivre uniquement des revenus de sa forêt et le prix du bois ne lui permet pas de faire les travaux appropriés. Sans les revenus de sa compagne, Lyne Tremblay, la petite famille qui compte deux enfants, Sara 11 ans et Catherine 14 ans, n'arriverait pas à joindre les deux bouts. Les programmes d'aide à la forêt privée ne suffisent vraiment pas à rentabiliser des travaux qui rapporteront dans des dizaines d'années. "Il faut aimer la forêt pour continuer à y investir de son temps et de son argent", fait remarquer Pierre-Maurice. Ce producteur du Saguenay reste convaincu cependant que l'on peut faire travailler beaucoup plus de gens en forêt que maintenant et qu'il est possible d'en tirer un revenu suffisant pour les familles.

Pour cela, il faudra, ajoute-t-il, que tous les lots intramunicipaux soient transférés à de petits pro-



Éclaircies de toutes sortes, récoltes dans les vieux peuplements et protection des jeunes arbres, telle est la façon de pratiquer la foresterie chez Pierre-Maurice Gagnon

propriétaires de la région. "Cela aurait dû être fait depuis longtemps et il est déplorable, poursuit-il, que seulement 10% de la forêt appartienne à des producteurs et que 90% soit toujours entre les mains de l'Etat". Pierre-Maurice ne comprend pas que la forêt publique située dans le pourtour des villages soit si mal aménagée et souvent pas aménagée du tout.

En privatisant les lots intramunicipaux et une partie de la forêt publique, il y a là, selon lui, un énorme potentiel de développement régional qui est actuellement sous-exploité.

Très impliqué dans son milieu

Comme son père avant lui, Pierre-Maurice consacre une bonne partie de son temps aux

activités syndicales et coopératives de son milieu. Il est président de son syndicat de base local, dont il fut secrétaire pendant six ans, membre de l'exécutif de la fédération régionale de l'UPA et membre du conseil d'administration de la Société sylvicole Saguenay.

Il considère qu'il est important d'entretenir les organismes locaux de producteurs agricoles et forestiers, vu le nombre toujours plus restreint de leurs membres. Bien déçu des désaffiliations de cinq syndicats de producteurs de bois vis-à-vis leur fédération, il incite ses confrères à rester unis dans la défense des intérêts du milieu rural.

Le syndicat des producteurs de bois de la région, la société sylvicole et le syndicat de base de l'UPA ont négocié avec Ville La

Baie un règlement sur les coupes de bois. On en est arrivé à un compromis acceptable pour tous en autorisant des coupes sur un maximum de quatre hectares à la fois et parfois moins dans les secteurs bien en vue. Cette entente s'inspire de ce qui a déjà été fait en Estrie et elle a permis à ceux qui essaient de vivre de la forêt de mieux faire comprendre leurs préoccupations aux citadins.

Selon Pierre-Maurice Gagnon, «il y aura toujours de l'avenir dans le secteur forestier parce qu'il y a encore beaucoup de personnes qui ont le «goût» du bois et de la forêt. Il ne manque qu'un petit coup de pouce pour que ces amateurs de la forêt se serrent à nouveau les coudes, fassent valoir leur point de vue pour valoriser la ressource qui les entoure et qui peut les faire bien vivre.»



KIOTI

- Moteur diesel, 3 cylindres refroidi à eau, 20 à 28 HP
- Transmission partiellement synchronisée
- 8 vitesses avant, 8 vitesses arrière
- Pompe hydraulique 6,7 ou 7,6 GPM
- P.D.F. 540, 1000 et frontale
- Freins à disques dans l'huile

Communiquez avec nous pour une démonstration gratuite

Les Distributions

Payeur INC.

ACHAT • VENTE • SERVICE
Location à long terme

ACHETEZ directement du DISTRIBUTEUR

Toutes ces machines sont en inventaire et peuvent être vues et essayées

16 modèles disponibles



Déchettes jusqu'à 5"

DÉCHIQUEUSE / BROEUR

- 72 couteaux, aiguisage automatique pour broyer la matière.
- 4 couteaux, en acier à outil, pour déchiqueter les branches jusqu'à 5" de diamètre.
- Construction ultra-robuste.
- Pour prise de force 540 Trs / min.
- 16 modèles disponibles 2 à 20 c.r. et p.d.f.



- S'installe à l'attelage 3 points en quelques minutes
- Rotation 2 cylindres à double action
- Valve de contrôle sectionnelle
- Creusage 6' 6" à 12' 6"
- Benne de 9 à 36 po., fourche à fumier, "ripper", marteau hydraulique



Distributeur pour le Québec et les Provinces Maritimes

5379, rue King Est, Ascot-Corner (Québec) J0B 1A0 Tél.: (819) 821 - 2015 Fax: (819) 820 - 0490

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac Saint-Jean

Une organisation bien rodée

En tant que premier groupe au Québec à faire voter un plan conjoint en 1956, le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean avait fait inclure dans ses règlements, et cela dès le départ, l'exclusivité de la vente pour tous les bois allant aux usines de transformation. Jusqu'à ces dernières années, cette exclusivité ne s'appliquait que pour le bois destiné à la pâte; elle couvre maintenant le bois acheminé aux scieries. Le syndicat négocie donc

les prix et les volumes pour l'ensemble des producteurs. En tant que seul vendeur pour tout le bois venant de la forêt privée et transformé en région, il est bien placé pour faire respecter la possibilité forestière et assurer ainsi le rendement soutenu.

Comme l'expliquait Jean-Louis Vigneault, le directeur du syndicat, au moment du passage de Forêt de chez dans la région, cette possibilité forestière a été respecté l'an dernier. En 1994, à cause de la demande très forte, on devra refuser des ventes de bois pour sauvegarder les capacités de la forêt privée, ce qu'on ne pourrait pas faire si le plan conjoint ne couvrirait pas tous les bois destinés à la transformation.

Une peu comme cela se passe dans d'autres régions, l'aide individuelle et l'aide regroupée sont administrées par les trois sociétés sylvicoles de la région. Il y a d'ailleurs une bonne collaboration entre le syndicat et les groupes, certains producteurs

siégeant au conseil d'administration des deux groupes.

Les propriétaires de boisés privés de la région sont fortement impliqués dans l'usine de Panneaux Chambord qu'ils ont contribué à mettre sur pied pour écouler les feuillus. L'an dernier, fait remarquer Jean-Louis Vigneault, le syndicat a obtenu de meilleurs prix pour le tremble et le peuplier que dans la plupart des autres régions, même s'il est actionnaire de la compagnie.

Devant le succès de cette première démarche d'investissement en transformation, (l'usine de Panneaux Chambord rapportent actuellement des profits intéressants à chaque mois), les producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont en train de former et de financer une société forestière régionale qui leur permettra de s'impliquer à nouveau dans d'autres projets d'usine. Une affaire à suivre...

V.L.

Wood-Mizer®

Grand choix de modèles



POSSÉDEZ VOTRE PROPRE MOULIN À SCIE ET PRODUISEZ VOTRE PROPRE BOIS

- Manipulation hydraulique de la bille
- Capacité de sciage allant jusqu'à 36po. de dia. par 44 pi. de long.
- Portatif, précis, robuste, économique
- Efficace: jusqu'à 30% plus de bois produit dans chaque bille, grâce à la scie à ruban

Nous serons présents aux expositions suivantes:

Val d'Or du 15 au 16 juin 94
Trois-Rivières du 8 au 17 juillet 94
St-Hyacinthe du 21 au 31 juillet 94
Brôme du 2 au 5 septembre 94

Pour obtenir un catalogue couleur (2\$), appelez:
WOOD-MIZER QUEBEC: (514) 533-6432
C.P. 135, BROWNSBURG, QC J0V 1A0
ou Wood-Mizer Canada: (705) 357-3373
Cassette vidéo de nos produits: 12\$ (anglais)



En 1994, le Syndicat des producteurs de bois devra refuser des ventes pour faire respecter la possibilité forestière

**SYNDICAT
DES PRODUCTEURS
DE BOIS DU SAGUENAY-
LAC-SAINT-JEAN**

Nombre de propriétaires: 7 500

Répartition:

Types de propriétaires

Agriculteurs	26%
Cols blancs	19%
Cols bleus	44%
Rentiers	8.5%
Autres	2.2%

Producteurs actifs en 93: 5 000

(vente de bois et travaux forestiers)

Nombre

Ventes aux usines de pâte 1398

Ventes aux usines de sciage: 381

Ventes à l'usine de panneaux: 246

Superficies totales (hectares): 757 000

tremble, bouleau: 53.5%

épinette, sapin, pin gris: 46.5%

**Programme d'aide à la mise en valeur
en 1993-1994**

Aide individuelle 1 138 000\$

Membres O.G.C.: 3 206 000\$

Total 4 344 000\$

Possibilité forestière

Peuplier et tremble m3: 230 000

Bouleau m3 99 000

Résineux m3: 251 000

Mises en marché (livraisons 1993)

Pâtes m3 app. (2 usines): 191 000

Sciage m3s (17 scieries): 133 250

Panneaux TM (1 usine): 68 331

Revenu global

(tiré de la vente de bois): 12 712 000\$

Lots intramunicipaux:

superficies totales 125 000 ha

Source: Jean-Louis Vigneault,
directeur du syndicat

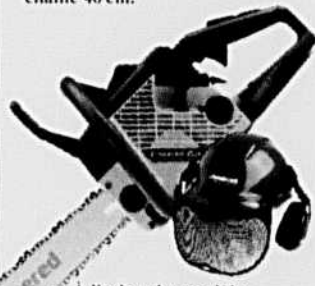
**ACHETEZ UNE JONSERED
ET VOUS ÉCONOMISEREZ
PLUS QUE DE L'ARGENT!**

**UN CASQUE
GRATUIT!**

**AVEC CHAQUE JONSERED
2050 ET 2040 TURBO**

Quand la forêt l'exige, il faut une tronçonneuse performante comme une "pro".

Cylindrée 48,7 cc. Puissance 2,4 kW. Poids avec chaîne et guide-chaîne 5,5 kg. Longueur du guide-chaîne 40 cm.



À l'achat des modèles 2040 ou 2050, obtenez
**UN CASQUE PROTECTEUR
GRATUITEMENT - VALEUR**

DE 55,00\$

**LAMES
GRATUITES***

**POUR VOTRE PROCHAINE
DÉBROUSSAILLEUSE
JONSERED RS 51/44**

Un débroussaillage professionnel d'avenir.

Cylindrée 51/44 cc.
Puissance 2,5/
2,1 kW. Poids
8,8/7,8 kg.



*Maximum 10 lames.

À l'achat des modèles RS 44 ou RS 51, obtenez

**10 LAMES GRATUITES -
VALEUR DE**

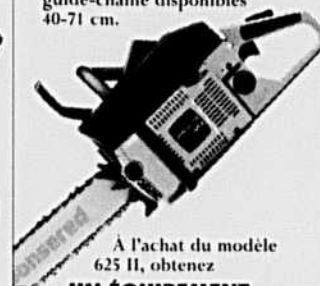
210,00\$

**ÉQUIPEMENT
DE SÉCURITÉ
GRATUIT!**

**AVEC CHAQUE
JONSERED 625 II**

Une tronçonneuse polyvalente "pro", rapide, performante et puissante, même à bas régime.

Cylindrée 61,5 cc. Puissance 2,8 kW. Poids avec chaîne et guide-chaîne 7,0 kg. Longueurs de guide-chaîne disponibles 40-71 cm.



À l'achat du modèle 625 II, obtenez

**UN ÉQUIPEMENT
DE SÉCURITÉ GRATUIT**
(casque, bottes, pantalons d'été).

**VALEUR DE
240,00\$**

**ÉQUIPEMENT
DE SÉCURITÉ
SUÉDOIS**



CASQUE
avec visière et protège-oreilles.

**PANTALONS
DE PROTECTION**

**BOTTES
DE FORESTIER**
renforcement contre les scies.

**VALEUR DE
240,00\$**



CATALOGUE COMPLET SUR DEMANDE

Pour de plus amples informations,
contactez votre dépositaire **Jonsered**

ou
JOSA CORPORATION LTD/LTÉE
200, rue Hamford, Lachute (Québec) J8H 4L2
(514) 562-8872 Fax: (514) 562-6067

Chez votre marchand participant. La promotion se termine le 31 mai 1994.

Le modèle DTC E, un coureur des bois infatigable

Jusqu'au fond du bois

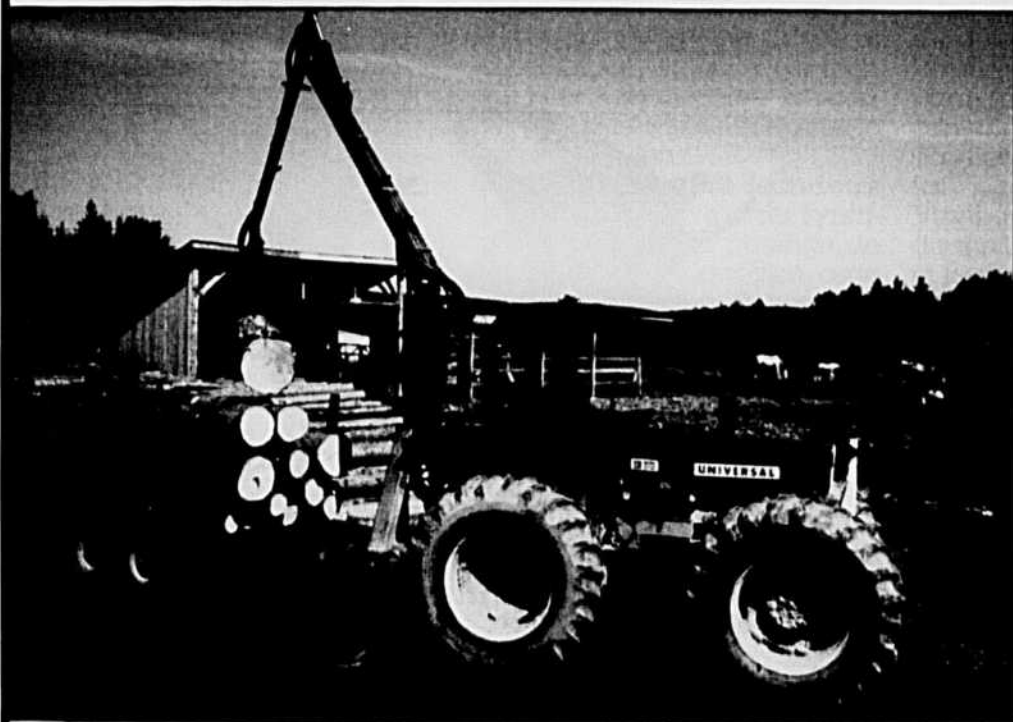
Avec le pouvoir de flottaison exceptionnel de ses quatre roues à double traction et son grand dégagement au sol, le modèle DTC E travaille aisément jusqu'au fin fond du bois.

Il s'accroche au sol

Avec la force de traction étonnante de ses roues avant plus grandes et sa boîte de vitesses rampantes, le modèle DTC E s'accroche au sol là où les travaux forestiers vous attendent.

Une remorque motorisée ? Oui c'est possible !

La prise de force synchronisée avec les roues transmet à votre remorque une vitesse de déplacement identique à celle du tracteur DTC E, un avantage supplémentaire lors du transport en terrain mou ou accidenté.



EXIGEZ
toujours
le meilleur rapport
qualité/prix

Un réseau de concessionnaires fiables
et prêts à vous servir en tout temps au Québec



Distribués par
Tracteur Universal Canada Ltée
BUREAU CENTRAL: 1439 Quebec Ave,
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 1V4 • (306) 242-0227
FILIALE: 1770 Bonhill Road, Mississauga,
(Ontario) L5T 1C8 • (416) 564-7494

Pour un supplément d'information au
Québec et dans les Maritimes:
Directeur des ventes:
M. Jean Faucher,
4335, route 251, Lennoxville
(Québec) J1M 2A3
Téléphone et Télécopieur: (819) 837-2704

Acton Vale
Les Entreprises
Michel Petit Inc

Baie-St-Paul
Les Equipements
Agricoles Gauthier Inc

Manseau
Garage Gaston Soucy

Sainte-Marie-de-Beauce
Service Bivac Inc

St-Gilles
Le Domaine du Tracteur
St-Gilles Ent

St-Roch-de-l'Achigan
Equipements
Claude C. Sports Inc

Alma
Equipements
G M D Ent

Cap-St-Ignace
Les Equipements
J.L. Thibault Inc

Maskinongé
Equipements
G. Gagnon Inc

Shawville
Les Equipements de
ferme Barber

St-Janvier
Garage Julien Demers
Ent

St-Thomas, cté Joliette
Equipements G. Gagnon

Amqui
Machinerie J N G
Thériault Inc

Howick
Equipements Industriels
& Agricoles BHR
Henderson Inc

Plaisance
Les Equipements
Ménard Ent

St-Casimir
Société Cooperative
Agricole Regionale

St-Augustin
Equipements Multitrac
Ltée

Sherbrooke
Les Distributions
A & R Payeur Inc

Bagotville
Garage Hilaire Tremblay

La Durantaye
Jean-Guy & Denis
Bolduc Inc.

Rougemont
Equipements
Agri-Mont Inc.

St-Clément
Service Agromécanique
Inc.

St-Polycarpe
Entr. Sud Ouest Ent